

Annexe
Procédure pour l'inscription à la formation
« Collège au cinéma en Seine-Saint-Denis » 2020-2021

C'est le chef d'établissement qui procède à l'inscription collective des enseignants à ce stage du plan académique de formation

L'inscription à la formation par le chef d'établissement a lieu en parallèle de l'inscription des classes au dispositif, une demande qui est faite en ligne par le coordonnateur cinéma du collège sur le site de CINEMAS 93 (www.cinemas93.org). L'inscription à cette formation est obligatoire pour participer à l'opération « Collège au cinéma », pour un enseignant au minimum par classe inscrite, et dans la limite d'un enseignant par classe inscrite.

Le chef d'établissement s'engage à permettre aux enseignants concernés de participer à la formation de 3 jours organisée par Cinémas 93 en partenariat avec la Daac, qui comprend la projection des films programmés ainsi que des interventions prenant appui sur ces films. Ce stage aura lieu les **8, 13 et 15 octobre (lieux précisés ultérieurement)**

Pour inscrire un enseignant à la formation vous devez vous connecter à GAÏA RESPONSABLE (Gaïa vert).

Vous devrez ensuite renseigner le code **OUV0902** ou une partie du libellé par exemple : COLLÈGE AU CINÉMA EN SEINE-SAINT-DENIS

identifiant dispositif **20A0240213**

module 54123

Pour d'éventuelles questions sur la saisie, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la DAFPEN au 01 57 02 67 80 ou ce.dafpen@ac-creteil.fr

POUR PREPARER LA SAISIE DANS GAIA

L'enseignant coordinateur du dispositif est invité à transmettre le document préparatoire renseigné au chef d'établissement, afin de faciliter la saisie des noms des professeurs concernés (au moins 1 par établissement et jusqu'à un enseignant par classe selon le nombre de classes), dans l'application Gaia.

Classe inscrite à collège au cinéma	Nom et prénom des enseignants à inscrire à la formation
	1
	2
	3
	4
	5
	6